



CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2015

=====

RESUME DES DELIBERATIONS

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2015
- 2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE
- 3 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil municipal modifie les inscriptions budgétaires suivantes :

BUDGET GENERAL

Section de Fonctionnement

DEPENSES

	Imputation		Libellé	Montant	Observations
011	311	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - divers	18 000,00	Audit externe du Conservatoire
011	512	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - divers	5 000,00	Ajustement des crédits Diagnostic Contrat Local de santé
65	64	65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	- 18 000,00	Ajustements de crédits : subvention CAF
65	40	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres pers de droit privé	14 500,00	Complément subvention Berrichonne football (centre de formation – amateurs)
65	40	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres pers de droit privé	477,36	Complément subvention RACC
65	511	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres pers de droit privé	- 14 500,00	Crédits réservés (urgences médicales 36)
			SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	5 477,36	
			TOTAL DEPENSES	5 477,36	

RECETTES

Imputation			Libellé	Montant	Observations
70	020	70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	477,36	Remboursement personnel mis à disposition du RACC
74	512	74718	Participations Etat - autres	5 000,00	Subvention ARS pour réalisation diagnostic CLS
			SOUS TOTAL RECETTES REELLES	5 477,36	
			TOTAL RECETTES	5 477,36	

Section d'Investissement

DEPENSES

Imputation			Libellé	Montant	Observations
1001	824	2115	Terrains bâtis	77 000,00	Acquisition de terrains bâtis - Balsan
23	020	2313	Constructions	- 15 000,00	Rénovation logements de fonction : réalisée en régie
23	024	2313	Constructions	- 25 000,00	Eclairage hall des expositions : réalisé en régie
23	314	2313	Constructions	- 15 000,00	Ventilation chapelle des Rédemptoristes : réalisée en régie
23	421	2313	Constructions	- 6 000,00	Gros travaux centre de loisirs la Valla : réalisés en régie
21	020	2188	Autres immobilisations corporelles	61 000,00	Matériels, équipements pour travaux en régie
23	61	2313	Constructions	- 113 550,00	EHPAD Saint Jean
20	61	2031	Frais d'études	36 550,00	MDOE EHPAD Saint Jean
			SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	
			TOTAL DEPENSES	0,00	

4 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE DES SOURCES CENTRALES D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS.

Le Conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes, autorise M. le Maire à signer cette convention et ses éventuels avenants et désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN comme représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes.

5 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANTS

Le Conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes, autorise M. le Maire à signer cette convention et ses éventuels avenants et désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN comme représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes.

6 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ RELATIF À LA VÉRIFICATION, LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE ET LA FOURNITURE DE MATÉRIELS DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS ET LE PARC AUTOMOBILE PUBLICS

Le Conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et ses éventuels avenants et désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN comme représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes.

7 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PIÈCES DÉTACHÉES DE VÉHICULES ET D'ENGINS.

Le Conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants et désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN comme représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes.

8 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2015

Le Conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2015, approuvé par le Conseil municipal du 11 décembre 2014.

9 - ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

La loi du 10 mars 2010 relative au Service civique permet aux collectivités territoriales d'accueillir des jeunes entre 16 et 25 ans pour un engagement d'une durée de 6 à 12 mois. Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter un agrément pour l'accueil de 5 volontaires à un engagement en Service civique et à signer les contrats d'engagement correspondants.

10 - MISE À DISPOSITION D'UN TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAUR, POUR ÉVALUER ET RÉDIGER UN DOCUMENT UNIQUE SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil municipal autorise la mise à disposition à la Commune de Saint-Maur d'un agent municipal de la Ville de Châteauroux pour évaluer les risques professionnels et rédiger le document unique d'évaluation de ces risques et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention.

11 - MISE À DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE À LA VILLE DE CHÂTEAUROUX POUR ASSURER LES MISSIONS DU SERVICE DE GESTION DU STATIONNEMENT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition de personnel de l'Agglomération Châteauroux Métropole à la Ville de Châteauroux pour assurer les missions du Service de Gestion du Stationnement du 5 octobre au 31 décembre 2015.

12 - CONVENTION « POLITIQUE DE LA VILLE » ENTRE E.R.D.F. INDRE, L'ÉTAT, CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE, LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LA VILLE DE DÉOLS

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre E.R.D.F. Indre, l'État, Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux et la Ville de Déols, afin de poursuivre le partenariat pour la mise en œuvre d'actions en matière de politique de la ville et de cohésion sociale.

13 - ARBRE DE NOËL 2015 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LYONNAISE DES EAUX, CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE CHÂTEAUROUX, LE SY.TOM ET LA CAISSE DES ÉCOLES

La Ville de Châteauroux organise le 9 décembre 2015 l'arbre de Noël pour les enfants des employés municipaux de Châteauroux Métropole, du SY.T.O.M., de la Caisse des écoles, du Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux, des agents mis à la disposition de la Lyonnaise des Eaux et des enfants du personnel de la Lyonnaise des Eaux.

A ce titre, des conventions de partenariat doivent être établies entre la Ville et plusieurs partenaires de l'agglomération, afin que les parents puissent choisir un cadeau d'un montant de 36 € pour les enfants nés entre 2005 et 2015 et 41 € pour les enfants nés entre 2002 et 2004 inclus. Les enfants nés entre le 1^{er} décembre et le 31 décembre 2015 recevront un cadeau. Ces modalités concernent les enfants du personnel titulaire et des contractuels justifiant d'un contrat toujours en cours de 6 mois minimum pour le compte de la collectivité. Pour les enfants du personnel de la Lyonnaise des Eaux, le comité d'entreprise réglera à la Ville une facture de prestations de 1 421 € pour 37 enfants.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec les magasins suivants : Arcanes, Arcanix, Carrefour, Cultura, Eurekakids, Intersport, Joué-Club, La Grande Récré et Marcon sports.

14 - AFFECTATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE EN 2014

La Ville de Châteauroux a perçu, pour l'année 2014, une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) d'un montant de 2 040 952 €.

Le Conseil municipal prend acte du tableau récapitulatif des opérations financées en 2014 grâce à la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.).

15 - CONVENTION RELATIVE À LA RÉPARTITION DES CHARGES LIÉES AU TRANSPORT DES ENFANTS DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (T.A.P.) LE MERCREDI VERS LES A.L.S.H. (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT) DE LA VALLA ET DE LA PINGAUDIÈRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la répartition des charges liées au transport des enfants dans le cadre des T.A.P. le mercredi vers les A.L.S.H. de La Valla et de La Pingaudière, pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018.

16 - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE : AVENANTS AUX CONVENTIONS

Dans un but de dématérialisation, la CAF propose aux collectivités un portail internet pour

regrouper les déclarations d'activités et financières nécessaires au traitement des droits de la prestation de service unique.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants de ces conventions d'objectifs et de financements pour les 4 établissements suivants : la maison des lutins, le jardin des lutins, l'espace enfance les papillons, le petit poucet.

17 - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Châteauroux a mis en place un projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) à la rentrée 2015-2016.

Le P.E.D.T. permet le financement par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de l'Indre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) par le versement de l'Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs (A.S.R.E.) pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre à compter de la rentrée de septembre 2015, pour une durée de 3 ans.

18 - CONVENTION DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE NOTZ 2015 - 2018 AVEC LES COMMUNES DE CHÂTEAUROUX, DÉOLS ET LE POINÇONNET

La gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Notz est confiée au Centre communal d'action sociale de Châteauroux, par les communes de Châteauroux, Déols et Le Poinçonnet.

Le Conseil municipal accepte la délégation de gestion au CCAS et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document à intervenir pour la mise en place et le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

19 - DISPOSITIF ACTIONS D'ANIMATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (2ÈME SEMESTRE 2015)

A la suite du Comité de pilotage du dispositif "Actions d'Animation" du 18 mai 2015, il est envisagé d'accorder des subventions aux associations participant à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la rentrée scolaire 2015-2016, selon la répartition suivante :

Organisme	Intitulé de l'Action	Subvention accordée
Balisticq	Atelier « radiographique »	1 440,00 €
Cubanistas	Atelier danse	2 160,00 €
UDAF	Atelier « Lire et Faire Lire »	300,00 €
ADESLI	Atelier sportif	6 773,82 €
Compagnie Délires mondes	Atelier artistique	4 320,00 €
Caïman	Atelier d'éveil musical	4 320,00 €
USEP	Atelier sportif	2 916,00 €
AGEC (Apollo)	Atelier d'arts visuels	2 182,50 €
	TOTAL	24 412,32 €

Le Conseil municipal valide ces choix et attribue les subventions aux différentes associations suivant le tableau présenté ci-dessus.

20 - OPÉRATION "VILLE VIE VACANCES" : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La Ville de Châteauroux participe au financement de projets dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances". Celui-ci, à destination des jeunes de 11 à 18 ans les plus en difficultés, permet un accès aux loisirs éducatifs durant les vacances scolaires.

Après une sélection en Comité de Pilotage du 30 juin 2015, les projets suivants ont été retenus

pour un coût global de 10 000,00 €.

ORGANISME	INTITULE DE L'ACTION	SUBVENTION ATTRIBUEE
DARC	Stage Hip-Hop et culture	2 000,00 €
DARC	Stage Backstage / régie du Festival	3 000,00 €
ACGCS	Séjours découverte	1 000,00 €
AGMQC	Quartier d'été. Séjours courts	4 000,00 €
		10 000,00 €

Le Conseil municipal valide ces choix et attribue les subventions aux différentes associations suivant le tableau présenté ci-dessus.

21 - PRÉFIGURATION DU PLAN NUMÉRIQUE 2015

La Ville de Châteauroux souhaite participer à l'appel à projets "Préfiguration du Plan numérique 2015" en lien avec le Collège Rosa Parks et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, pour les écoles élémentaires du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP +). Le plan de financement de ce projet, d'un montant total T.T.C. de 74 280,10 €, s'établit comme suit :

- État-Rectorat de l'Académie Orléans-Tours (72,69 %) : 53 990,64 €,
- Ville de Châteauroux (27,31 %) : 20 289,46 €,

Le Conseil municipal approuve le projet, approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'État et, en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, d'engager la commune à prendre en charge la différence et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir, en lien avec cette opération.

22 - PLAN D' ACTIONS LOCALES 2014-2020 : "VILLE AMIES DES ENFANTS "

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs "Ville Amies des Enfants" pour une durée de 6 ans, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son application.

23 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À UNE COMMISSION DE SUIVI DE SITE AU LIEU DIT "LES ORANGEONS"

Le Conseil municipal désigne Monsieur Luc-Jean-Jacques Lopez pour représenter la Ville au sein de cette commission.

24 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-PIERRE

Par délibérations du 14 décembre 2001 et du 26 septembre 2003 et en application de la convention signée le 16 février 2012 entre l'O.G.E.C. et la Ville de Châteauroux, a été déterminée la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Pierre, pour les enfants de plus de 3 ans et domiciliés à Châteauroux.

Le Conseil municipal fixe la participation à la somme de 379,08 euros par enfant en école élémentaire et de 716,77 euros par enfant en école maternelle pour l'année 2016.

25 - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE CHÂTEAURoux

Le Conseil municipal révisé la participation demandée aux communes pour la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Châteauroux pour l'année scolaire 2015-2016 en appliquant les montants suivants :

- 379,08 euros par enfant en école élémentaire,
- 716,77 euros par enfant en école maternelle.

26 - RESTAURATION MUNICIPALE : CRÉATION DE TARIFS ET CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DE REPAS À ORANGE SA

La Ville de Châteauroux a été contactée par Orange SA pour l'accueil des salariés du site castelroussin, au restaurant de l'Unité de Production Culinaire Municipale.

Ainsi, le Conseil municipal entérine la création de deux nouveaux tarifs :

- un tarif « salarié d'Orange SA bénéficiaire d'une subvention majorée » : 2,98 € H.T. (soit 3,28 € T.T.C.) ;

- un tarif « salarié d'Orange SA bénéficiaire d'une subvention simple » : 3,98 € H.T. (soit 4,38 € T.T.C.).

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Orange SA, celle-ci prenant effet le 12 octobre 2015, pour une durée de 3 ans.

27 - DÉNOMINATION DU PARKING "JOSÉPHINE BAKER"

Compte tenu de l'importance de la présence américaine dans l'histoire de la Ville de Châteauroux et de la volonté de la Municipalité de privilégier les dénominations d'espaces publics rendant hommage aux femmes ayant marqué leur temps, le Conseil municipal dénomme le parking situé rue des États-Unis "Joséphine BAKER".

28 - CONVENTION DE REJET DANS LE RÉSEAU EAUX PLUVIALES AVEC LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE COOKWARE

La société Internationale Cookware, dont le siège social se situe 85 allée des Maisons rouges à Châteauroux, a racheté le site exploité par Arc International, afin d'y poursuivre l'activité de fabrication d'articles de verre.

Elle sollicite la Ville de Châteauroux afin d'actualiser la convention spéciale de déversement dans le réseau public d'eaux pluviales établie le 29 mars 1996.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur la convention spéciale de déversement dans le réseau public d'eaux pluviales et autorise Monsieur le Maire à la signer.

29 - CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINT-MAUR POUR LA FOURNITURE DE PLANTS HORTICOLES

La Ville de Saint-Maur a émis le souhait de pouvoir bénéficier de la fourniture de plantes issues du Centre de production horticole de Châteauroux. Une convention pour l'année 2015 est établie avec la Ville de Saint-Maur et le coût de cette prestation s'élève à 3 425 € TTC.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

30 - AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DES SYNDICATS LOUISE MICHEL : AUTORISATION DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

La Ville de Châteauroux souhaite intégrer le syndicat FO à la Maison des Syndicats "Louise Michel", située 86 rue d'Aquitaine.

Pour cela, il convient d'aménager les locaux existants afin que le syndicat Force Ouvrière, hébergé 19 rue Porte neuve, puisse rejoindre ce lieu déjà occupé par deux autres corporations (CGT, CFDT).

Le Conseil municipal approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant.

31 - QUARTIER BALSAN : DÉMOLITION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS DÉSAFFECTÉS - AUTORISATION DE DÉPOSER LE PERMIS DE DÉMOLIR

La Ville de Châteauroux s'est portée acquéreur d'un ensemble de bâtiments industriels désaffectés, situé boulevard de La Valla prolongé.

Ces bâtiments très vétustes doivent être démolis. Préalablement, il convient de déposer un permis de démolir.

Le Conseil municipal approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir correspondant.

32 - DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA SALLE DE MOTRICITÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE MICHELET

Au regard du projet d'agrandissement de l'espace enfance "Les Papillons", Monsieur le Préfet a émis un avis favorable à cette désaffectation.

En parallèle, la Ville de Châteauroux s'engage à procéder à des travaux d'isolation acoustique et de cloisonnements afin de garantir un fonctionnement serein de l'école maternelle Michelet.

Le Conseil municipal approuve la désaffectation d'une partie de la salle de l'école maternelle Michelet située au n° 1 allée Gustave Flaubert, section cadastrale BM 0209.

Le Maire,

Gil Avérous